

L'AVENIR

DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE



LE NUMÉRO

5
CENTIMES

ANNONCES :

Annuaire républicain... 1 fr.
 Bulletin... 2 fr.
 Chronique... 3 fr.

ADMINISTRATION & REDACTION :

20, Cours de la Liberté, 20
 LYON

ABONNEMENTS :

Lyon et départ^{ts} limitrophes... 3 fr. 10
 Pour les autres départ^{ts}... 4 fr. 10
 (Etranger : port en sus)
 Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois

Lire plus loin

L'AFFAIRE CLOVIS HUGUES

DERNIÈRES NOUVELLES

Scandale politique

Escobar Ferry avait bien raison de compter sur sa majorité; elle vient de lui donner le dernier gage de son aplatissement et de son servilisme; il s'est en effet trouvé, chose peu surprenante, 283 honorables (?) républicains (?) pour approuver son étrange attitude dans la question du Tonkin.

Oui, les verbiageurs du Palais-Bourbon ergotent sur les mots en négligeant les choses.

Il y avait une chose à sauver : c'était la France, et crac, ce que l'on a à cœur de sauver, c'est le sinistre Guillaud qui mène le troupeau des panurgues de l'Assemblée; les brebis égarées du centre ont sauvé Ferry d'abord, la France, le pays! *quantité négligeable*, ça vient après.

L'heure n'est pas encore venue où la démocratie française doit franchir le Rubicon socialiste; mais le vote d'hier prouve une fois de plus, au corps électoral, ce que vaut l'Assemblée actuelle, qui est son œuvre inconsciente.

A partir d'aujourd'hui, les électeurs peuvent enfin se pénétrer de l'importance du suffrage universel. A la ville comme à la campagne chacun peut, dès ce jour, se rendre compte de l'immensité du mal qu'il a laissé faire, en votant pour les valets dociles embrigadés dans les mobiles de Jules Ferry.

Chacun peut voir ce qui se produit de honteux quand la fournaise électorale s'érige en législateur d'occasion et de contrebande; chacun a pu voir au lendemain des luttes ardentes du scrutin ce qu'avaient de fondé les défiances du parti socialiste. Nul n'est surpris aujourd'hui du spectacle étrange auquel nous font assister ces acrobates politiques foulant aux pieds les promesses qu'ils avaient solennellement juré de tenir la veille de leur élection!!!

Qui donc, parmi les électeurs, citadins ou ruraux, ne se souvient des discours radicaux, des promesses faites, la bouche en cœur, des visites à domicile, des fraternelles poignées de mains échangées entre l'électeur et l'élus, des tourades sur le zinc du mastroquet, des tapes sur la joue des marmots et des tapes sur le ventre de l'électeur influent la veille du vote? Qui donc ne se souvient des promesses d'emploi, des bureaux de tabac, de construction de ponts, de mairie, de clocher et de tout le vocabulaire d'engagements électoraux.

On les a vus, ces traîtres et ces renégats, gâcher à leur guise les affaires de la France, on les a vus vendre leur conscience pour faciliter les projets honteux de certains ministres.

On les voit aujourd'hui crier au scandale à la moindre critique et, les yeux fermés, la main ouverte, voter d'acclamation tout ce qui plaît à M. Ferry de leur demander!

Qui donc a subordonné à l'espoir de la candidature officielle les intérêts du pays? Qui donc a menti à son programme, déserté ses principes, violé ses promesses, repoussé toutes les réformes qu'ils avaient promises? Qui donc a dit *Amen* à l'expédition ruineuse du Tonkin et *fiat* à celle de

Madagascar? Qui donc a prêté les mains à l'escamotage de la révision et consenti le fameux contrat qui livrait au suffrage restreint les droits du suffrage universel? C'est le candidat opportuniste, ce genre neutre de la politique louches et ruineuse.

Et aujourd'hui, quand l'heure du scrutin approche, lorsqu'apparaît le fantôme de l'électeur, lorsqu'il n'y a plus de fautes à commettre et que celles commises portent leur fruit; lorsque le Sénat rétrograde, se moque audacieusement du pays et bafoue la Chambre; lorsque l'affaire du Tonkin devient brutalement la guerre de Chine, un gouffre dans lequel s'engloutissent nos millions et les cadavres de nos enfants, ceux à qui nous devons toutes ces calamités viendraient encore tromper la confiance des électeurs; et les électeurs auraient encore la naïveté de les réélire? Non, la chose est impossible; pour la dignité du suffrage universel, elle ne se fera pas.

Les événements qui se déroulent aujourd'hui, le débordement d'infamies qui part du quai d'Orsay doivent être un enseignement pour le corps électoral.

Ferry a commis toutes les fautes possibles, mais il n'aurait pu les commettre sans l'assentiment servile de sa majorité. Chacun doit supporter la responsabilité de ses actes.

Les électeurs, nous l'espérons bien, saurons s'en souvenir quand viendra le moment psychologique.

Les journaux qui ont de la graisse aux pattes vont encore scanalousement soutenir ces créatures indignes de tout mandat, mais le bon sens électoral ne se laissera plus duper, la coupe est pleine, on ne roule pas un peuple comme on roule une cigarette.

A démolir cette charpente d'iniquités, à disperser cette cohue de vautours et de milans, le peuple doit se mettre en besogne. Il s'y mettra, il fera preuve un jour de virilité politique...

En une journée de scrutin, l'électeur fera bonne justice de tous ces tripoteurs véreux, de ces spéculateurs éhontés, de tous ces guerroyeurs du Tonkin qui sont contraints aujourd'hui de reconnaître que, dans ce soi-disant « Eldorado », il n'existe aucune des richesses promises à la crédulité publique.

Cette fumisterie ministérielle est aujourd'hui connue de tout le monde. Les dupleurs eux-mêmes l'avouent. Comment, du reste, pouvoir le nier après les derniers débats de la Chambre, où le ministère a perdu le peu de prestige dont il jouissait encore; nul n'ignore aujourd'hui que M. Jules Ferry moura dans la peau d'un Emile Ollivier; par cette raison et pour ce motif capital il faut que les prochaines élections soient le signal d'une éclatante revanche du prolétariat sur la bourgeoisie ferryste.

Nous attendons des électeurs un véritable réveil national, une revanche des dupés sur les dupleurs.

J.-B.-A. PAGES.

La vieille société fait semblant de vivre; elle n'en est pas moins à l'agonie.

CHATEAUBRIAND

DEPECHE DE NUIT

GUERRE DE CHINE

Pendant la discussion des affaires de Chine et du Tonkin, M. Jules Ferry faisait publier tous les jours des bulletins de victoires. Les Chinois avaient tous les jours

des milliers des leurs de tués. C'est à peine si de notre côté nous avions quelques blessés.

La discussion est actuellement terminée. Les nouvelles victorieuses du Tonkin font complètement défaut.

Les renforts

Il est question, au ministère de la marine, de la création d'une troisième brigade destinée à renforcer le corps expéditionnaire du Tonkin. Le commandement en serait confié à M. le général Bégin.

Par suite de l'envoi de cette troisième brigade, la nomination au grade de divisionnaire de M. le général de Brière de l'Isle, avec le titre de commandant en chef du corps expéditionnaire sera un fait accompli d'ici quelques jours.

Ajoutons qu'il est également question de mettre à la disposition de l'amiral Courbet un deuxième contre-amiral.

On parle de M. Marc Blond de Saint-Hilaire, actuellement chef d'état-major général et chef du cabinet du ministre de la marine.

Immédiatement après leur arrivée à Toulon, où ils sont attendus, les six bâtiments *Schamrock*, *Vinh-Long*, *Mytho*, *Moselle*, *Vienne* et *Caravanne* seront mis en état de recevoir des troupes et du matériel à destination de l'Extrême-Orient, de façon à repartir dans le courant de décembre.

PROJET COLONIAL

Nous le disions bien : le clergé s'unit au gouvernement pour prolonger l'aventure chinoise. Tous les cléricaux de la Chambre, M. Freppel en tête, ont voté pour le charabia dont MM. Spuller et Sadi-Carnot ont fait un ordre du jour ministériel. Question d'intérêt personnel : dorénavant le Tonkin comptera des catholiques. Les Pavillons-Noirs feront de parfaits dévots à la religion apostolique et romaine. La foi entrera dans leur cœur en même temps que les balles dans leur peau. Soit! Eh bien! puisque les hommes pieux, prêtres, moines, diares, évêques et autres déguisés aiment à ce point la guerre où ils nous entraînent de connivence avec M. Ferry, qu'ils aillent donc, là-bas, exercer leurs petits talents.

On travaille pour eux et pour Bavier-Chauffour. Bavier-Chauffour a déjà ses mines. Qu'ils aient leurs églises et leurs couvents. Mais à la conditions que ni Bavier-Chauffour ni les ensoutanés n'aient le droit de revenir en France.

Alors, nous pourrions nous consoler de cette expédition. Nous nous en consolons même davantage, si le président du conseil allait présider cette jolie collection de parasites, emmenant avec lui ses collègues du ministère et ses esclaves de la majorité.

Informations

Les *Tablettes des Deux-Charentes* annoncent que M. Tirard, ministre des finances, aurait refusé d'accorder un bureau de tabac à la veuve du commandant Rivière.

Un tel fait se passe de commentaires.

C'est probablement dans les premiers jours de la semaine prochaine que Pel sera remis en liberté.

Cette mesure est un vigoureux soufflet appliqué sur les joues du policier fantaisiste qui a nom Kuehn. Celui-ci le comprend. Aussi, ce chef des mouchards donne-t-il sa démission.

Bon voyage et bon débarras! Les honnêtes gens vont maintenant pouvoir dormir un peu plus tranquilles : ils seront moins exposés, en tous cas, aux arrestations arbitraires.

On nous assure que plusieurs pétitions se couvrent de signatures chez les femmes françaises pour adresser à Mme Clovis Hugues

leurs sentiments d'encouragement et de profonde admiration.

On dit que ce mouvement sera suivi en Suisse et en Italie.

— Le Cercle social des Femmes, société autorisée, invite tous les groupes de femmes, les femmes indépendantes et tous les citoyens de cœur à une réunion privée, qui aura lieu rue Saint-Honore, 66, le jeudi, 4 décembre, à huit heures et demie du soir, en vue d'une résolution à prendre en faveur de la protection des femmes. Ordre du jour, adresse à Mme Clovis Hugues.

— Le dernier délai pour l'envoi des demandes d'admission à l'exposition internationale d'Anvers est irrévocablement fixé au 10 décembre. Passé cette date, ils ne pourra être donné aucune suite aux demandes qui parviendront.

— On annonce pour la fin de ce mois une importante promotion dans l'état-major de l'armée.

— On attend prochainement l'arrivée à St-Petersbourg de la reine de Roumanie, qui se trouve actuellement à Stockholm et qui voyage incognito sous le nom de Carmen Sylva.

— M. Léon Say vient d'être élu à une très grande majorité président de la société d'horticulture de France, en remplacement de M. A. Lavallée, décédé.

— M. Stanley a quitté Berlin hier soir, se rendant à Glasgow pour assister à l'inauguration de la Société de géographie de cette ville.

TUNIS, 30 novembre. — Le général Boulanger, accompagné aujourd'hui de sa famille, a quitté aujourd'hui Tunis pour s'embarquer sur le *Moïse* et se rendre à Paris, où il séjournera environ trois mois.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique spécial de L'AVENIR

AVANT LA SÉANCE

Le public parisien semble écœuré des derniers agissements de la Chambre; peu de monde aux tribunes, un mépris caractéristique s'indique au dehors, personne aux abords du Palais-Bourbon; cette boîte à Pandore est abandonnée à son plus complet isolement.

L'affaire Clovis Hugues continue à passionner l'esprit de nos honorables qui discutent vivement sur le grand événement. Presque tous s'accordent à être sympathiques à la grande calomniée par le Tricoche Morin.

On s'occupe beaucoup aussi des décisions que prendra le Sénat relativement à l'amendement Achard; beaucoup de députés s'accordent à dire que la méthode d'éliminations successives amènera sans risques une évolution au Sénat.

LA SÉANCE

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. LAISANT demande à interpeller le gouvernement sur la convention avec le roi du Cambodge.

La date de la discussion sera ultérieurement fixée.

M. LEON RENAUD dans un discours interminable qui ressemble à un réquisitoire de procureur général déclare que la commission repousse l'amendement de M. Achard, lequel demande que les sénateurs, sauf ceux élus par l'Assemblée nationale ou le Sénat, conservent leurs fonctions pendant le temps pour lequel ils ont été nommés.

Le grand sauveur de l'ordre invoque le pacte du congrès, on dirait un mahométan invoquant Allah.

M. ACHARD, entêté comme un par limon, soutient mordicus son amendement. Les représentants du peuple ont pris, dit l'orateur Achard, au congrès, un seul engagement : celui de réformer le Sénat dans le sens démocratique.

M. ACHARD dit tout cela d'une voix convaincue, mais douce, avec un petit air de prédicateur, et en douceur toujours, il dit quelques bonnes vérités aux centre gauchers.

Boum ! c'est le lustré, la pommade Rousseau (Waldack pour les dames) qui, solennel et froid, monte les degrés de la tribune. L'émallé jette sur les tribunes un coup d'œil la-gou-réux. Ça manque de dentelles et de rubans et le co-quet ministre fait une moue longue comme ça.

La où le ministre devrait avoir un cœur il y place une main febrile, soigneusement faite. La pose est prise, les hanches ont des ondorements d'Angora, et c'est en minaudant qu'il combat l'amendement dont l'adoption ferait échouer le projet tout entier.

Le papa Lepère et le grave Léon Renault font entre eux assaut d'éloquence politique, à bout de force, l'amendement est repoussé par deux cent soixante-trois voix contre deux cent trente-quatre.

Le second paragraphe et l'ensemble de l'article premier sont adoptés.

SÉNAT

Les rachitiques du Luxembourg ont franchi le cap des tempêtes pour venir babiller un brin sous la coupole du Sénat.

Les bronchites, les catarrhes et la goutte sont une raison pour qu'une bonne partie des fauteuils soient vides. L'aspect de cette ambula- nce est néanmoins le même — ces vides ne se remarquent guère.

M. LE ROYER, tout de noir habillé, a quelques chose d'un élégant croquemort. On dirait un sacristain bien dressé quand, par un petit coup de sonnette, il annonce l'ouverture de la séance.

On discute la suite de la proposition Bar- doux, tendant à la suppression de la publicité des exécutions capitales.

Le Sénat a discuté la suite de la proposi- tion Bardoux, tendant à la suppression de la publicité des exécutions capitales.

— La commission sénatoriale des crédits pour le Tonkin est composée de MM. Gar- rison, Berlet, l'amiral Jaurès, l'amiral Jauré- guiberry, Denormandie, Guiffrey, Bazille, Mil- laud et M. ynadier.

Tous les commissaires sont favorables aux crédits et réclament une action énergique et décisive.

M. Denormandie seul a fait des réserves sur la conduite du gouvernement.

La commission a élu l'amiral Jauréguiberry président.

Et là-dessus on va se reposer des fatigues d'un aussi dur labeur.

LE CRIME DU 2 DÉCEMBRE

C'est aujourd'hui, pour la France entière, un anniversaire douloureux.

Il y a trente-trois ans, un aventurier, se disant prince français, foudroyait sur les boulevards de Paris les citoyens qui avaient le courage de défendre, les armes à la main, la Constitution, que ce forban venait de violer au nom du droit !

D'ignobles prétoires fusillaient, mitraillaient, égorgaient frères, père, mère, amis, au commandement de leurs chefs, qui leur disaient : « Tuez ! »

Le bandit qui présidait à cette orgie sangui- naire avait trouvé dans son entourage assez de lâches gredins dans l'armée et dans la magistrature pour accomplir le plus odieux forfait qu'ait à enregistrer l'histoire, l'impartiale histoire du pays.

Après avoir terrorisé Paris, Louis-Bona- parte, ce Corse mitigé du Hollandais Whe- ruel et ses sbires, terrorisaient encore la province tout entière. Dire le nombre de victimes que fit alors la meute impériale, serait trop long à énumérer.

Le plomb des soldats ivres, l'exil et les bagnes ont été caractérisés par le grand poète Victor Hugo dans l'*Histoire d'un Crime*. Passons !

Mais le guet apens de ce Cartouche cou- ronné laisse encore aujourd'hui des traces ignominieuses parmi nous, à Lyon, dans toutes les administrations de l'Etat, à la préfecture, à la mairie centrale, trente-trois ans après cet horrible crime. On trouve en- core là des impérialistes incorrigibles ou fanatiques inassouvis assis sur leur rond de cuir comme aux beaux jours des Vaisses et des Chevreau.

Trente-trois ans après que Bonaparte eût violé le droit, supprimé l'assemblée, aboli la Constitution, étranglé la Répu- blique, terrassé la nation, sali le drapeau national, déshonoré l'armée, prostitué le clergé et la magistrature, on trouve encore dans le code cette autre infamie impériale, des lois impérialistes ; on trouve encore des fonctionnaires et des magistrats vivant de la République et travaillant sourdement contre elle. Et l'on trouve des républicains ou réputés tels, s'accommoder de cette anomalie. Mais c'est là une consécration du crime de 1851. C'est un crime rempla- çant un autre crime.

La lessive viendra-t-elle enfin laver cette honte nationale, ou faudra-t-il faire des cendres nouvelles pour effacer cette bave badingueuse ?

P.

ACTUALITÉS

Un journal imprime ce mot étrange : « Si j'avais l'honneur d'être juge d'instruc- tion... »

L'« honneur » ? Tu n'est pas difficile mon vieux !

Une dépêche de Vienne annonce que le pro- cès des anarchistes s'est terminé hier ; 18 ont été condamnés de un à trois ans de travaux forcés, deux ont été acquittés.

Quand le parquet de Lyon va apprendre ça, quelle leçon il va en tirer !

M. Grévy a reçu plusieurs pétitions lui de- mandant de mettre fin à l'agitation socialiste.

Demain, les opportunistes bourgeois sont capables de lui demander la suppres- sion de la lune rousse. Qui sait ?

Les religieux trappistes de la Grâce de Dieu (rien de Denny !) qui avait été l'objet d'un décret de dissolution, sont rentrés en France venant de Croatie.

L'article 7, mais si Ferry l'avait appli- qué d'une façon rigoureuse, ce cafard au- rait dû lui-même quitter la France et se faire ermite.

Malgré la disparition du choléra, le Brésil persiste à maintenir avec rigueur les mesures sanitaires prises par lui contre les provenances françaises.

L'Académie de médecine a envoyé en vain une protestation à l'empereur dom Pedro ; il ne veut rien entendre.

Craindrait-il par hasard un voyage de Ferry au Brésil ?

Chi lo sa !

M. Martin-Feuillade, ministre des cultes, a renoncé à appliquer une mesure par laquelle une retenue aurait été opérée sur le traite- ment d'un évêque chaque fois qu'il se serait éloigné de son diocèse.

Fraternité oblige ; n'est-ce pas Martin ?

Le Japon augmente ses forces maritimes et militaires. Il a l'intention d'élever des fortifications sur la côte occidentale de la Corée.

Cette Corée va peut-être donner du cœur à Jules Ferry.

Les jésuites, menacés par les habitants, ont quitté Alicante.

Ils n'ont rien dû regretter le pays, ces bons licheurs.

Ce qui me désespère, c'est qu'ils vont se rattraper sur le bordereaux !

PARIT-POUCET.

L'AFFAIRE CLOVIS HUGUES

Le parquet de la Seine, assisté de M. Cau- bat, chef de la police municipale, Kuehn, chef de la sûreté, l'architecte du Palais-de-Justice, se trouvaient hier réunis pour reconstituer la scène du drame à laquelle assistaient M. et Mme Clovis Hugues.

Le drame reconstitué

Avant d'assigner à chaque personnage la place qu'il occupait au moment du drame, les magistrats ont entendu les dépositions de M. Lezenné et du gardien Guillo, dépositions qui ont été confirmées par Mme Clovis Hu- gues.

Ensuite chaque acteur est allé se placer à l'endroit où il se trouvait à la sortie de la chambre des appels correctionnels, c'est-à-dire Mme Clovis Hugues sur la dernière marche de l'escalier et son mari derrière elle.

Voici sa déposition : « Je suis sortie la pre- mière. A deux mètres de moi, à peu près, j'ai aperçu Morin qui me regardait d'un air de défi. Alors, j'ai sorti mon revolver.

Morin m'a vu et a fait instinctivement un mouvement en arrière. C'est à ce moment que j'ai tiré la première balle, celle qui a dû péné- trer dans le cou. Morin a tourné sur lui-même et a cherché à se sauver. Pendant qu'il faisait ce mouvement, j'ai déchargé sur lui mes cinq autres coups.

Après cette première partie de la déposition de Mme Clovis Hugues, l'architecte a tracé, au moyen de petits ronds au charbon, la place qu'occupaient au début du drame, M. Gati- neau, M. et Mme Clovis Hugues ; puis il a tracé sur le pavé les deux lignes courbes par- courues par Morin quand il titubait sur ses jambes, étourdi par le premier coup de feu.

Puis Mme Clovis Hugues a continué sa dé- claration.

On se souvient que Morin est allé se butter contre le mur, a fait ensuite un ricochet en se dirigeant vers la grande porte, puis est tombé dans les bras des gendarmes mobiles qui l'ont déposé sur un banc.

Après avoir rappelé ces détails, M. Guillo a demandé à Mme Clovis Hugues si elle s'était avancée pour tirer les coups de revolver.

— Je ne me souviens absolument que du premier coup que j'ai tiré. J'ai pressé ensuite

la détente sous une impulsion nerveuse. Mon revolver aurait été chargé de cinquante balles que j'aurais tiré jusqu'à extinction.

Après cette déposition, M. Clovis Hugues a mimé la physionomie de Morin.

— C'est bien son œil, a dit Mme Clovis Hugues.

Chez M. Kuehn

La reconstitution du drame a duré près de deux heures. A onze heures, M. et Mme Clovis Hugues ont suivi M. Kuehn dans son cabinet, où ils ont signé le procès verbal de la scène qui venait de s'accomplir.

En passant la plume à son mari, Mme Clovis Hugues lui a dit :

— Il y a huit ans aujourd'hui, mon pauvre Clovis, que nous signons notre contrat de mariage à la mairie de Toulon.

— C'est aussi l'anniversaire de l'exécution de notre pauvre ami Crémieux, a répondu M. Clovis Hugues.

Après ces formalités, M. et Mme Clovis Hugues ont dîné ensemble dans le cabinet de M. Kuehn, et, à midi, Mme Hugues re- venait dans le sacre qui devait la ramener à la prison de Saint-Lazare.

Lettre de Royannez

En réponse à un journal qui a eu son heure de triste publicité et qui faisait hier sa réap- parition, M. Royannez, père de Mme Clovis Hugues, a adressé à M. Henri Rochefort la lettre suivante :

« Paris, le 30 novembre 1884.

« Mon cher Rochefort, « Je vous serais bien obligé de publier ceci en réponse aux calomnies parues aujour- d'hui dans un journal que le hasard a mis sous mes yeux.

« Il est dit dans l'article en question intitulé : « Le secret de Mme Clovis Hugues », que ma fille aurait fait feu sur l'agent Morin, parce que « insultée de nouveau par cet agent, comme elle l'avait été jadis par Dayme, elle a voulu cette fois se venger elle-même, elle a voulu tuer a son tour, parce que son mari avait tué.

« Or, M. Dayme n'a jamais ni insulté, ni diffamé Mlle Royannez personnellement. La cause du duel Clovis Hugues-Dayme était plus générale. Ce duel a eu lieu parce que M. Day- me avait écrit que les femmes mariées civile- ment ne peuvent pas être dignes de porter les fleurs d'orange, et pas pour autre chose. Le duel a eu lieu un an après et non avant le mariage de Mlle Royannez. Quiconque croi- rait le contraire se tromperait ; quiconque persisterait dorénavant à leur dire mentirait odieusement.

« Mlle Royannez n'a jamais caché à cacher à personne. Le secret de sa vie, qui n'en a jamais été un pour sa mère et pour moi, consiste en son amour pour son mari, amour qui a commencé par une amitié enfantine, alors qu'elle avait douze ou treize ans, — qui s'est continué, entretenu par des correspon- dance passant sous mes yeux, par de petites comédies écrites spécialement par M. Clovis Hugues pour les camarades de pension de ma fille, pendant les quatre années de captivité qu'il a passées à Marseille et à Tours, et qui s'est terminé ensuite par son mariage, alors que j'étais à Toulon, rédacteur en chef du *Progrès du Var*.

« Voilà tout le secret du bonheur de ma fille que des misérables sont venus briser par d'in- fames calomnies. Au surplus et quoiqu'en dise le journal qui me force à sortir du silence que j'avais résolu de garder, j'espère et je suis convaincu que l'instruction provoquée à des- sein par l'acte de justice du 27 fera éclater la pureté, l'innocence de celle qui est maintenant la jeune femme de M. Clovis Hugues.

« Salut et fraternité.

« AD. ROYANNEZ. »

FEUILLETON DE L'AVENIR (70)

LE COUSIN DU DIABLE

Par Gontran BORYS

PREMIÈRE PARTIE

Le Diable à Tournai

(Suite).

De temps à autre il jetait à la dérobée un regard curieux sur Florestan, dont la pré- sence paraissait l'intriguer outre mesure.

— Poli..., mais peu bavard ! grommela M. de Morlac désappointé.

Il y eut un long silence.

Les deux jeunes gens, séparés par toute l'étendue de la salle, commençaient à s'en- nuyer prodigieusement. Le vicomte surtout, en sa qualité de Français, ne tarda point à trouver ce mutisme intolérable.

— Pardon, monsieur, dit-il d'un ton insi- nuant.

— Monsieur ?... demanda l'autre.

— Vous me semblez être aussi contrarié que moi du retard que nous éprouvons.

— C'est vrai.

— Ne pourrions-nous faire contre for- tune bon cœur, nous rapprocher l'un de l'autre, boire à la même table, causer comme d'anciens camarades et nous désen- nuyer enfin de compagnie ?

Don Raphaël salua derechef.

— Monsieur, reprit don Raphaël, votre proposition me calme... mais, je l'avoue, elle m'étonne.

— Pour quel motif ?

— Permettez-moi de vous le taire.

— Mais, point du tout. Parlez, je vous en prie.

— Eh bien ! je m'étais imaginé—excusez- moi si j'ai fait erreur—je m'étais imaginé, dis-je, que jusqu'ici vous ressentiez fort peu de sympathie pour ma personne en par- ticulier.

— Moi !...

— Et pour les gens de ma nation en gé- néral.

— Quoi ! s'écria M. de Morlac qui éclata de rire, en si peu de temps vous avez lu tant de choses sur ma figure ! Il faut en ce cas qu'elle soit bien menteuse... car je me sens tout à fait enclin à l'amitié pour l'Es- pagne, et aussi pour vous, monsieur qui la représentez avec tant de charme et d'é- légance.

La physionomie ouverte de l'officier peignit une surprise encore bien plus grande.

Cela étant, reprit-il, j'aurais mauvaise grâce à décliner votre proposition. Je l'ac- cepte donc... et de tout cœur.

Il apporta son escabeau près de la table de Florestan et s'assit.

— A la bonne heure ! exclama joyeuse- ment le Français. Que pensez-vous d'une partie de dés ?

— Va pour les dés ! fit l'Espagnol.

— Gilles ! des dés et du vin !... Et quant à l'enjeu...

— Celui qu'il vous plaira de fixer, mon- sieur le comte...

— Vicomte seulement... interrompit Florestan. Mon père, grâce au ciel, n'étant point mort, je ne suis encore que vicomte.

Cette fois, don Raphaël demeura stupé- fait. Il n'articula que cette simple syllabe : Ah !

Et il examina fixement son interlocuteur en se disant à part lui :

— Est-il ivre ou est-il fou ? Est-ce un piège ou une gageure ?...

De cette agitation, Florestan ne remar- qua rien. Le jeu était sa passion favorite. Déjà il remuait les dés dans le cornet.

— Voulez-vous risquer une dizaine de pistoles ? demanda-t-il en déposant sur la table une bourse assez plate et fort maigre- ment garnie.

— Dix pistoles, soit ! répliqua le capi- taine.

Et à son tour, il exhiba sa bourse, laquelle était lourde, gonflée et laissait passer des reflets d'or à travers ses mailles.

A cet aspect, Florestan sentit s'accroître sa considération pour son partenaire.

— A propos, dit-il, peut-être serait-il convenable que nous nous présentassions l'un à l'autre ?

— A quoi bon ? répliqua l'officier avec un fin sourire.

— Mais... à nous connaître.

— Oh ! reprit don Raphaël, nous nous connaissons de reste. Et quoique nous n'ayons jamais échangé une parole, nous nous sommes rencontrés si souvent, que...

— Rencontrés ?... Nous ?...

— Sans doute.

— Vous en êtes sûr ?

— Pardieu !

— Alors, dit M. de Morlac, il faut qu'à chacune de ces rencontres j'aie été terrible- ment distrait, car, je le confesse à ma honte, votre visage m'est inconnu.

L'Espagnol tressaillit et regarda son in- terlocuteur pour voir s'il parlait sérieuse- ment.

Les traits du vicomte offraient une telle expression de franchise, qu'on ne pouvait douter de sa sincérité.

(A suivre.)

Le témoignage de M. Anatole de la Forge
M. Anatole de la Forge a demandé à venir témoigner au procès. Il a vu, en effet, plusieurs lettres postales contenant des infamies adressées à M. Clovis Hugues.

L'état de Morin
L'état de Morin est désespéré. Voici, à ce sujet, le bulletin donné par le docteur Nachtel qui a assisté, comme on le sait, à l'opération. Le malade est dans un état de prostration. « J'ai vu Morin ce matin. Son état s'était empire; il avait eu la délire toute la nuit et ne reconnaît personne. Sa température le matin était de 40°. Puls, 126 pulsations. Respiration, 22. Il avait les symptômes d'une inflammation cérébrale. Mauvaise apparence générale. Très peu d'espoir qu'il puisse s'en tirer. »

ÉTRANGER

ESPAGNE. — MADRID. — La Gaceta publie un ordre royal qui prescrit une enquête sur les troubles occasionnés par les étudiants et tend au conseil supérieur de l'Université de Madrid de se réunir.

— Un éboulement a eu lieu dans une mine, à Santurce, province de Biscaye. Cinq mineurs ont été tués, deux autres sont mourants.

— **HENDAYE. —** Le cabinet Canovas est condamné.

Les conservateurs ont repris trop vite le pouvoir; ils n'ont pas su se modérer, l'ultramontanisme les a perdus.

Les troubles universitaires ont donné le coup de grâce au ministère, dont la démission est attendue d'un jour à l'autre dans le monde politique.

RUSSIE. — SAINT-PÉTERSBOURG. — C'est le 15 décembre que la famille impériale de Russie reviendra à Saint-Petersbourg, pour y passer environ quatre semaines.

DANEMARK. — COPENHAGUE. — On annonce que le gouvernement danois, en réponse aux nombreuses expulsions de sujet Danois du Schleswig du Nord, aurait l'intention d'expulser du Danemark un grand nombre d'Allemands.

D'autre part, on dit que le gouvernement danois serait très irrité contre la cour de Berlin au sujet du refus de reconnaître le duc de Cumberland, comme successeur au trône de Brunswick.

ANGLETERRE. — LONDRES. — Un incendie a détruit, ce matin, une partie des magasins de MM. Barclay, Perkins et Co, dans Park-Street, Southwark; les pertes sont évaluées à 250,000 francs.

ITALIE. — La nouvelle donnée par la Wiener Allgemeine Zeitung, que l'Italie aurait pris possession du port de Zoulou près d'Assab, est dénuée de fondement.

Le *Diritto*, organe officieux, dit que les cabinets traitent ces jours-ci de l'acceptation des propositions anglaises ou des modifications éventuelles à y apporter. Le *Diritto* croit cependant que l'ensemble en est satisfaisant.

ALLEMAGNE. — Suivant une dépêche de Berlin au *Temps*, les députés socialistes vont déposer une proposition de loi tendant à l'abolition de la peine de mort.

LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE
sous la République opportuniste

SÉQUESTRATION

Nous rappelons à M. Massicault, ancien journaliste, aujourd'hui préfet du Rhône, ainsi qu'à M. le procureur de la République que Lyon a le bonheur de posséder et qui, invoquant les décrets du coup d'Etat, fait condamner les imprimeurs à la prison, que l'art. 114 du Code pénal punit tous les fonctionnaires qui se seraient rendus complices d'une détention illégale de la

DEGRADATION CIVIQUE

Or, préfet et procureur impérial de la République Ferryse se rendent tous les jours complices de la détention illégale de M. Borgat dans la maison B.net, en ne faisant pas les visites prescrites par la loi de 1831.

A quand la justice pour tous ?

DERNIÈRE HEURE

ALBI, 10 h. soir. — Un incendie considérable a éclaté à Roquecourbe, dans une importante usine.

L'usine tout entière et huit maisons ont été complètement détruites. Plusieurs familles sont sans asile et sans ressources.

BÉTHUNE, 11 h. — Une explosion de dynamite a eu lieu à Barlin, près Béthune, contre la maison d'un ingénieur.

Il n'y a eu heureusement aucun accident de personnes.

PARIS, 11 h. 35. — Un terrible accident est arrivé hier soir, à la gare de Capdenac, arrondissement de Figeac (Lot).

Par suite d'une fausse manœuvre, un train de marchandises a été lancé à toute vitesse sur la voie avant que celle-ci eût été rendue libre.

Le choc a été épouvantable. Vingt trois voitures ont été broyées.

Le mécanicien a été grièvement blessé et le chauffeur, le nommé Roque, a été tué sur le coup.

Minuit. — L'abbé Moreau, aumônier de la prison de la Roquette, est venu au Sénat aujourd'hui pour conférer avec M. Bardoux au sujet de la proposition de loi supprimant la publicité des exécutions capitales. L'aumônier a fourni des renseignements favorables à la proposition. Il a raconté que Campi n'avait montré de l'énergie qu'en présence du public.

1 heure. — Nos troupes ont délogé quelques travailleurs chinois d'une colline voisine de Kelung.

Ils ont été repoussés et ont perdu 20 hommes.

Le 16, les Français auraient bombardé cette colline, et réussi à retrouver les corps de leurs camarades.

Nous avons tout lieu de croire que cette affaire se rapporte à la prise d'un village près de Kelung.

A TRAVERS LYON

Nous recevons aujourd'hui deux lettres, l'une de notre excellent confrère, M. Lucien Jantet, et l'autre de l'*Union de bienfaisance de la Presse lyonnaise* par lesquelles nous sommes conviés à l'œuvre des fourneaux

économiques, projetée par la presse de Lyon.

Nous avonstoujours pensé que si l'*Avenir* n'avait pas été convoqué, cela tenait simplement à un oubli involontaire. Cet oubli venant d'être réparé, nous nous empressons de remercier nos confrères et de leur assurer notre concours le plus actif à l'œuvre philanthropique qu'ils viennent d'entreprendre.

O d e adressé par M. le Gouverneur militaire de Lyon

Les obsèques de M. le général Ca jard, commandant la place de Lyon et la subdivision du Rhône, décédé dans son commandement, le 30 novembre, auront lieu demain 2 décembre, à midi.

Les honneurs funèbres seront rendus par la 55^e brigade d'infanterie, sous les ordres de M. le général Heintz.

Chacun des régiments de la brigade formera deux bataillons sous les ordres du colonel, avec la musique et le drapeau.

A la brigade seront adjoints une batterie à cheval de quatre pièces et deux escadrons de cavalerie commandés par le colonel, avec l'étendard du régiment.

Les troupes seront formées à midi moins un quart sur le terre-plein du quai de la Charité, la droite à la hauteur de la rue des Ramparts-d'Ainay, la gauche s'étendant vers le pont du Midi, et au besoin se ployant en colonne sur le cours du Midi.

Pendant la cérémonie religieuse, qui aura lieu à l'église Sainte-Croix, rue de Condé, la tête des troupes s'arrêtera à hauteur de la place Perrache.

MM. les généraux Innocenti, Guichard et Duchêne, et M. l'intendant Laurent tiendront les coins du poêle.

Ces officiers généraux seront en grande tenue de service.

Chacun des corps de la garnison enverra une députation composée des officiers supérieurs, deux capitaines, deux lieutenants et deux sous-lieutenants.

Les officiers généraux qui se joindront au cortège et les députations seront en tenue de dimanche.

Après la cérémonie religieuse, le convoi se mettra en marche pour se rendre au cimetière de la Guillotière, suivant l'itinéraire ci-après : Rue de Condé, quai de la Charité, pont de la Guillotière, cours Gambetta, boulevard des Hirondelles.

Tribunal de commerce. — Un arrêté de M. le préfet du Rhône convoque les commerçants patentés de l'arrondissement de Lyon inscrits sur les listes électorales, dimanche 14 décembre prochain, à l'effet de procéder au renouvellement intégral du tribunal de commerce de Lyon, lequel est composé de :

Un président;
Dix juges titulaires;
Huit juges suppléants.

Ouvriers sans travail. —

Le maire de Lyon a reçu :

1^o de Mlle Briennet, rentière, 17, rue Herman, à Cannes, 500 fr. à répartir entre cinquante familles nécessiteuses d'ouvriers en soie;

2^o de M. Redenbach, directeur de l'établissement zoologique du cours du Midi, 140 fr. montant d'une représentation au bénéfice des ouvriers sans travail.

Empoisonnement. — Hier, à une heure de l'après-midi, plusieurs personnes ont failli être empoisonnées par l'absorption d'un breuvage composé de substances de nature vénéneuse.

Ce fait s'est passé chez Mme veuve Bosquet, rue Montgolfier, 6. Ce sont les nommés Julia Marcoud, Louis Bosquet et sa mère, qui ont échappé fort heureusement à une mort qui était presque certaine sans les secours que leur a donné le docteur Gros.

Ce dernier a fait transporter ces imprudents à l'Hôtel-Dieu.

Accident. — Hier, vers quatre heures du soir, le nommé Nicolas a eu la tête gravement contusionnée dans une rixe survenue rue Garibaldi. On a dû le transporter en voiture à son domicile.

Passage de troupes. — Un détachement composé de trois officiers et cent quatre-vingts hommes du 27^e régiment d'artillerie est arrivé à Lyon par le train de 3h50 venant de Dijon et est reparti par le train de 4h30 à destination de Marseille.

Pièces fausses. — Il circule en ce moment des pièces fausses de cinq francs à l'effigie de Victor-Emmanuel et au millésime de 1877. Ces pièces, très bien imitées, ne sont point savonneuses au toucher. Il est cependant facile de les reconnaître à leur poids : elles pèsent six grammes de moins que les pièces ordinaires.

Arrestations. — Hier matin, à neuf heures, le nommé Auguste Fontanel, âgé de dix-huit ans, photographe, a été arrêté pour délit de vagabondage.

— A midi, le nommé Alfred Jacquot, chaudière, demeurant rue de la Monnaie, 5, qui s'était opposé à l'arrestation d'un ivrogne, a été écroué au dépôt.

— A six heures du soir, le nommé Noël Vignat a été arrêté pour filouterie sur la réquisition de M. Garaud, restaurateur, rue de la Poulaille.

Cet individu avait fait dans cet établissement une dépense de 175, sachant très bien qu'il n'avait pas un rouge liard pour solder la note en question.

Commencement d'incendie. — Hier, à quatre heures du soir, un commencement d'incendie s'est déclaré au n° 6 de la rue Lougue, chez MM. Renaud et Rieanet, doreurs.

Le feu avait pris dans un coin du magasin. Les dégâts sont insignifiants.

— Hier, vers six heures, un commencement d'incendie s'est déclaré rue de la Vierge, dans un entrepôt de chiffons.

De prompts secours ont, en peu de temps, étouffé le foyer incendié.

Objets trouvés. — Le nommé Sébastien Balland, demeurant rue de Sully, 67, a trouvé, place de la Pyramide, un porte-monnaie renfermant 1.345, qu'il s'est empressé de remettre au commissariat.

Peu de temps après, cet objet a été réclamé par un ouvrier qui venait de le perdre.

Acte de vandalisme. — Des individus demeurés inconnus ont brisé seize-dix carreaux de vitre dans l'atelier de la salle de taille de la cristallerie située rue de Marseille. Cet atelier donne dans la rue de la Vitriolerie.

Les pierres qui ont été lancées ont brisé pour près de quatre cents francs de cristaux.

Une enquête est ouverte pour découvrir les auteurs de cet acte de vandalisme odieux.

Hôpital général. — Hier, à onze heures du matin le nommé Jean Brun, âgé de trente-huit ans, camionneur, demeurant place de la Victoire, 3, a eu la jambe droite fracturée par un tonneau qui lui a passé sur le corps, tandis qu'il travaillait chez le nommé Girard, place des Terreaux.

LE PALEFRENIER

Par Henri ROCHFORT
(Suite)

Mais ce répit était dérisoire. La pression de la poitrine d'Yvonne contre sa poitrine à lui, lui faisait oublier, en même temps que toutes ses tortures, les incidents qui les avaient aggravés. D'ailleurs elle n'écoutait pas. Elle ne savait que se jeter frénétiquement sur lui pour l'embrasser, presque le mordre, ou laisser tomber languissamment sa tête sur l'épaule de Roderic, caressant encore de ses cheveux odorants les lèvres de son ami.

L'idée qu'il l'avait supposée sur le point de lui échapper donnait aux desirs de Roderic une acuité extraordinaire. Si pourtant ce qui était jadis hier devenait sincère demain ? Si elle s'avisait d'en aimer réellement un autre ? Bien des passions aussi solidement bâties que la leur s'étaient écroulées tout à coup. En amour, la plu-

part du temps, le cœur et le corps ne font qu'un. Il ne suffit pas de se savoir adoré d'une femme, il faut encore en avoir pris possession.

A ce moment, l'honneur social, le devoir politique, la reconnaissance envers M. de Curval, les engagements contractés envers lui-même, la sculpture aussi étaient loin. Il avait le pressentiment que cette nuit était à eux et qu'après celle-là ils n'en auraient plus d'autre.

Un dernier baiser l'acheva. Il enleva dans ses bras Yvonne qui, d'abord se prêta à cet enlèvement. Puis le danger lui apparut, bien qu'elle l'eût cherché à plaisir. Elle se débattit dans sa souplesse de roseau et lui glissa trois fois des mains en lui murmurant d'une voix brisée :

— Je t'en prie, mon amour, non ! pas aujourd'hui ! je suis à toi, je te le jure, mais pas aujourd'hui.

Malheureusement, l'impulsion était donnée. *Vires acquirit eundo*, Roderic n'avait plus aucune envie de revenir en arrière. Tout en la portant sur le lit à peine refroidi, il lui arrachait sa robe de chambre qui, déchirée en deux jusqu'au bas, s'affala sur le parquet en lambeaux incohérents.

Roderic ! Roderic ! Ah ! qu'ai-je fait ! supplia de nouveau Yvonne.

Aucune prière ne l'eût sauvée. Un ébranlement donné à la porte de la chambre

arrêta non seulement ses cris, mais sa respiration.

— Mademoiselle ! mademoiselle ! Etes-vous réveillée ? demanda-t-on du dehors.

— C'est Louise ! fit Yvonne à l'oreille de Roderic.

— Mademoiselle ! j'ai peur. Il y a une lumière dans la salle d'étude. Je l'ai aperçue de ma chambre. Je suis allée frapper à la porte de François pour l'avertir, mais il dort, il ne m'a pas répondu.

Roderic avait baissé la mèche de la lampe, mais pas assez pour l'éteindre, et elle s'était remise à brûler et à fumer.

— C'est moi qui ai laissé la lampe allumée, fit-il tout bas.

— Ne vous effrayez pas, Louise, fit mademoiselle de Curval, je suis allée hier soir chercher le dictionnaire de Réginald. J'ai oublié de souffler la bougie.

— Mais, mademoiselle, il est trois heures du matin, répliqua la domestique. La bougie serait brûlée depuis longtemps. Si mademoiselle voulait bien m'ouvrir, j'ai un peu peur toute seule dans ce corridor. Je crois que c'est l'âme de mon grand-père qui revient.

Et elle continuait à frapper à la porte. Yvonne trembla qu'elle ne fit lever toute la maison pour aller s'assurer avec elle que ce n'était pas en effet l'âme de son grand-père. Car chez les femmes, et spécialement chez

les femmes de chambre, une superstition enfantine confine souvent à une roquerie profonde. Du reste, le Saint-Esprit étant descendu sur notre hémisphère sous la forme d'une langue de feu, aucun dogme catholique ne s'opposait à ce que l'âme du grand-père de mademoiselle Louise ne rendit visite à sa petite-fille, sous la figure de la mèche allumée d'une lampe modérateur.

Yvonne aux abois n'avait pas les loisirs nécessaires pour démontrer théoriquement à la camériste l'innanité de ses craintes.

— Je vais vous ouvrir, lui dit-elle. Attendez que je passe un jupon.

Elle tenait à lui laisser croire qu'elle était couchée, ce qui lui donnait le temps de se couvrir avant d'aller tirer le verrou à la sou-brette. Elle conduisit alors elle-même Roderic à son lit, et l'y poussant vivement, elle ferma les rideaux sur lui, puis alla à la porte qu'elle se contenta d'entre-bâiller.

Etes-vous enfant ! dit-elle à Louise.

Et, sans la laisser pénétrer dans la chambre, elle sortit dans le corridor, et, la prenant par la main, elle la mena jusqu'à la pièce où palpitait une lueur près de finir.

— Tenez ! fit Yvonne en soufflant sur ce restant de lumière. Vous voyez si c'était la peine de venir troubler mon sommeil, moi qui dormais si bien.

Accidents. — Hier matin, le nommé Pierre Amar, homme d'équipe à la gare de Perrache, procédait à l'allumage des lampes des voitures du train n° 40. lorsque par suite d'un faux mouvement, il tomba du haut d'une voiture de 1^{re} classe sur les tampons d'une autre voiture de 2^{me} classe; trouvé sur la voie à cinq heures du matin par un autre employé, il fut conduit au cabinet de M. le docteur Favre, médecin de la Compagnie, mandé aussitôt pour lui donner des soins. Amar a éprouvé dans sa chute de fortes contusions à la poitrine et a eu une côte du côté droit fracturée. Ses jours ne paraissent pas en danger.

Hier vers midi, les chevaux d'une voiture de la maison Bréziat, 2, place des Célestins, se sont emportés dans la rue Puits Gaillot. Un courageux citoyen nommé Guillaumin, garçon de recettes, s'est jeté résolument à la tête des chevaux et est parvenu à les maîtriser.

CIRQUE PLÈGE

Mardi, à huit heures, soirée de gala à laquelle prendra part toute la troupe. Rien ne sera négligé pour la rendre des plus attrayantes.

A cette représentation, début de Mme Galois dans les jeux peliponésiens; les clowns Harveys vraiment désopilants dans leur concert inénarrable; la famille Mariano, si applaudie chaque soir dans ses exercices aériens; les gracieuses miss Ida et Washington; le duo des chats, qui a le don de déridier les fronts les plus moroses.

Nul doute que le public ne réponde avec empressement aux efforts faits par la direction pour lui procurer une soirée agréable.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Audience du 1^{er} décembre

La cour a jugé hier un ex-employé de commerce, nommé Lachaize, accusé de trente faux et falsifications de mandats poste.

Après la lecture de l'acte d'accusation, on procède à l'interrogatoire de l'accusé, puis ensuite à l'audition des témoins.

Ce sont les nommés Perrot, Mme Latruffe, Harisson, Blanchin, Débat, Biessy, Gardiale, Jacques, Mme Lonelle.

Puis vient le réquisitoire du ministère public, représenté par M. Frémont, qui réclame lui-même l'indulgence du jury.

Ensuite, l'avocat du prévenu, M. Gusman, fait une brillante plaidoirie qui produit une vive sensation.

CONDAMNATION

A 4 h 30, le jury se retire dans la salle de ses délibérations, et en revient à 5 h 1/4 avec un verdict portant, à la majorité, des circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour condamne Lachaize à quatre ans de prison et deux cents francs d'amende.

Tribune libre

La chambre syndicale des ferblantiers-zingueurs de la ville de Lyon nous prie d'insérer le rapport suivant en réponse au questionnaire de la commission des 44 :

Les membres de la chambre syndicale réunis en assemblée générale le 14 août 1884 pour étudier et répondre au questionnaire élaboré par la commission parlementaire, en vue d'atténuer la crise qui sévit sur tous les travailleurs, a nommé une commission composée de cinq membres pour répondre audit questionnaire.

La commission croit qu'il n'est pas nécessaire de répondre aux 241 questions qui y sont mentionnées pour retracer les besoins des prolétaires.

Nous ne répondons en tant que corporation, car nous pensons que les besoins des citoyens français sont identiques et que dans un questionnaire qui est fait soi-disant en vue de chercher des remèdes pour atténuer la crise il n'est nullement besoin de poser des questions du genre de celle-ci :

Quel est le métier de votre père ?
Que l'on soit ferblantier ou cultivateur, le remède devant être général, la profession importante peu.

Il est demandé en outre si les commissions d'hygiène passent dans les ateliers et quel est le bénéfice que les travailleurs en retirent.

A cela, nous répondons que ces inspecteurs et commissions qui sont rétribués par la classe productrice n'ont aucun souci de la santé des travailleurs et que jusqu'à ce jour dans les ateliers nous n'avons aperçu pas plus la commission que ces inspecteurs, mais dans les bureaux des exploiters on les voit échangeant des poignées de mains remplacées dans les cafés par des bocks.

Tel est le travail de ces fameuses commissions d'hygiène. Et il en est de même pour les commissions affectées à la vérification des échafaudages et de tout ce qui concerne la sauvegarde des travailleurs.

Le questionnaire demande également lorsqu'il nous survient un accident si nous avons droit à une indemnité ou si nous devons implorer l'assistance judiciaire.

(A suivre)

Union des groupes de la Libre-Pensée de Lyon. — Au moment où, croyants, hypocrites et intéressés vont illuminer pour protester contre le progrès et la civilisation ;

Au moment où, sur la montagne du vieux forum, on verra en lettres de sa cette inscription : *Lyon à Marie* — Credo, nous rappelant les horreurs de l'Inquisition et les folies religieuses du Moyen-Age ;

Il est bon que les philosophes rationalistes, quoique peu nombreux puisque jusqu'à présent l'instruction a été donnée par les jésuites; il est bon que leur voix s'élève en protestation, ne fut-ce que pour dire que cet e dépense eût été plus utile aux ouvriers sans travail.

A cet effet, une réunion publique se tiendra lundi 8 courant, à sept heures et demie du soir, au restaurant des Deux-Mondes, rue Jouffroy, 16, à Vaise.

Des orateurs antichrétiens traiteront des erreurs, des préjugés et de la superstition qu'enseignent et qu'entretiennent les prêtres avec le budget des cultes, payé par tous les contribuables.

Le citoyen Pages, de l'Avenir, fera une conférence sur le matérialisme, et le citoyen Filardon traitera des mythes.

La réunion sera publique.
On fera la déclaration légale.

La commission d'initiative.

Syndicat professionnel des ouvriers apprêteurs de Lyon. — Tous les syndics sont convoqués au siège pour ce soir mardi, à huit heures très précises.

Les Prévoyants de l'Avenir. — Cette Société, appelée à rendre de si grands et de si utiles services à la classe ouvrière, vient de prendre une décision que nous nous empressons d'approuver et de féliciter.

Les Prévoyants de l'Avenir ont été des mieux inspirés, en publiant la lettre suivante que cette Société nous adresse; nous nous faisons un devoir de leur adresser nos meilleurs souhaits.

Monsieur le rédacteur,

Le concert-conférence que doit donner, le 14 décembre prochain, salle de la Scala, la Société civile de retraites les Prévoyants de l'Avenir, devant être donné par moitié au bénéfice des ouvriers sans travail et de la caisse de la Société.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que, vu la crise actuelle, nous sommes décidés à ne tirer aucun profit de cette fête, et que le produit sera entièrement versé aux ouvriers sans travail et à l'œuvre des fourneaux économiques de la presse lyonnaise.

Nous avons dès maintenant le concours assuré d'artistes de valeur et comptons sur une grosse recette.

Nous espérons que M. Dufour, en nous facilitant l'obtention du concours des artistes des théâtres municipaux, nous aura fourni le moyen de donner un appui sérieux à l'œuvre que vous entreprenez avec tant de dévouement.

Agréer, etc.

Pour le bureau :

Le secrétaire, Eug. SÉDARD.

DEMANDES D'EMPLOIS

Un homme sérieux, 28 ans, excellentes références, demande comptabilité ou emploi aux écritures. Ecrire aux initiales A.-G.-M., rue Cuvier, 145.

— Un jeune homme âgé de 19 ans, exempt du service militaire, demande un emploi quelconque. — Bons renseignements. Rue Menecy, 93.

POLICES D'ASSURANCES

DE LA SOCIÉTÉ

L'AVENIR DES FAMILLES

déclenchées dans la journée du 30 novembre

par l'Avenir de Lyon

REMBOURSABLES A CENT FRANCS

Ph. Bordet, r. du Gare, 3.

Novaretti, r. Mazenod, 85.

Aupret, grande rue des Charpennes, 7.

Thiery, r. Ravas, 42.

Guérin, r. de Créqui, 263.

Mourlon, passage Pothin, 2.

Thomas, r. Rebais, 19.

Viallon, r. Créqui, 277.

C. Pie, r. Besson.

J. Coinbac, r. Franklin, 22.

L'AVENIR DE LYON

BON

Pour une POLICE de la Société

LE TRAVAIL

INDEMNITÉS GARANTIES :

En cas de mort, 500 Francs

En cas d'incapacité permanente de travail, 500 Fr.

Cette police d'assurances est remise à tout porteur de 5 Bons, moyennant 75 cent.

2 Décembre 1884

BOURSE DE LYON

Lyon, 1^{er} septembre 1884.

La liquidation se fait à des cours un peu plus élevés que ceux du mois d'octobre, mais nous sommes loin malheureusement des prix obtenus vers le milieu de novembre. En somme, il ne faut pas se plaindre.

Les baissiers avaient à craindre que les hauts cours persistassent. Les haussiers trouveront encore des positions passables. Personne n'a été pleinement satisfait, personne non plus n'a été par trop maltraité. Morale : lorsque par le temps de Ferrysme qui court, on voit les cours s'emballer sans raison sérieuse, il faut toujours s'empressement de réaliser.

3 0/0 78 62.

4 1/2 0/0 108 35 sans entrain.

Italian toujours très ferme 98 12 ira au pair.

Egypte 320.

Crédit Lyonnais 521 25 un peu faible.

Par contre l'Ottomane est ferme à 596 87.

On escompte les bénéfices que lui rapportera la conversion des rentes turques.

Chemins Autrichiens 639 37.

Saragosse 40 37.

Nord-Espagne 538 75.

Bourse de Lyon

Obligations	Actions
Ville de Lyon 1880 94 75	Gas de Lyon 1677 50
Communes 1879 445 »	Terre-Noire 156 »
Ville de Paris 1869 » »	Fond. de l'Orne 370 »
— 1871 396 75	Creusot 1815 »
de Marseille 1877 357 25	Acier Marine 382 50
— 1879 443 50	Franch-Comté 125 »
— 1883 360 »	Lyon 220 »
Fusien ancienne 379 50	Montrambert 995 »
— nouvelle 369 75	Saint-Etienne 875 »
Dombes ancienne » »	Rive-de-Gier » »
— nouvelle » »	Acie. St-Etienne » »
Lombardes anc. 308 50	Société Lyonnaise » »
— nouvelles 305 »	Créd. France et Ind. » »
Saragosse 337 »	Franch-Comté » »
Nord-Esp. 1 ^{re} hyp. 361 »	Société Stéphanoise » »
— 2 ^e » 338 »	Rue de Lyon » »
Portugaise 300 50	Comp. des Eaux 1380 »
Suez 5 0/0 395 »	Dombes Sud-Est 637 50
Eaux 3 0/0 370 »	Croix-Rouge » »
Omnibus-Tramw. 308 »	Bateaux-omnibus » »
	Tramways » »

Bourse de Paris

3 0/0 français 79 25	Mob. esp. jonia 147 »
5 0/0 amortissable 80 80	Foncière Lyon » »
3 0/0 nouveau » »	Banque ottomane 597 »
4 1/2 0/0 (1883) 108 72	Banque autrichienne 478 »
5 0/0 italien 97 97	Banque hongroise 330 »
5 0/0 espagn. ext. » »	Lyon 1245 »
5 0/0 turc » »	Autrichiens 638 »
Egypte 5 0/0 (1877) 812 »	Lombard 318 »
Banque de France 5150 »	Saragosse 405 »
Crédit foncier 1310 »	Nord-Espagne 540 »
Crédit mobilier 230 »	Suez 187 »
Crédit lyonnais 521 »	Consolid. à Londres 100 11 10

N° 81

L'Avenir de Lyon

BON D'ACHAT

2 Décembre 1884

Ce Bon doit être détaché tous les jours et conservé.

Le FRANT, J.-B.-A. PAGES

Imprimerie Moderne, cours de la Liberté, 10

L'AVENIR

44, Rue Ferrandière, Lyon

L. VELLERUT, DIRECTEUR

G^d Café Salle de réunion, billard, loy. 350 f., rec 30 fr. p. j. val. 3,500 f., prix 2,000 f. Dép. forc. Croix-Rouge.

Café-Comptoir Billard, quart. ouvrier, après décès, b. log., loc. 800 f., rec. 30 f., p. 2,000 f.

MALADIES SECRÈTES

J'affirme la guérison radicale des maladies vénériennes les plus anciennes et les plus invétérées, ainsi que les rhumatismes les plus douloureux, par le traitement facile et surtout sans mercure, du docteur Marolles. Cabinet de 12 h. à 3 h. Gratuit le soir, de 7 à 8. Lyon, 19, rue Cuvier. Correspondance.

BON EMPLOI est offert à une personne sérieuse disposant de 8,000 fr. (garanties). — Position lucrative et d'avenir. Références. — Ecrire bureau restant C. C. I. et R. Lyon-Belle-cour.

CONTRE

LES ÉPIDÉMIES

Les filtres au charbon désinfectent les eaux qui contiennent des insectes nuisibles à la santé. Six médailles aux expositions. Approuvés par la Faculté de médecine. — Seule maison fournissant les établissements religieux. — Fabrication et réparations.

BERTHIER
rue de Jarente, 5, Lyon

Se vend à Lyon

LE

LIVRE

D'OR

de P. PEYRON

PHOTONATURE ET HÉLIOCHROMIE

Procédés brevetés S. G. D. G.

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

La Société Générale de Photonature exploitant ces deux procédés, les seuls donnant à la couleur une inaltérabilité parfaite et n'ayant à redouter aucune imitation, se recommande aux connaisseurs et amateurs du beau pour ses Portraits artistiques, Reproductions, Agrandissements, etc., etc. Cet important établissement bien situé, livre aussi de la Photographie en tous genres.

SALONS D'EXPOSITION

Rue du Plat, 2, au Premier
MAISON DU PALAIS-ROYAL (près le pont Tilsitt)

ENTRÉE LIBRE tous les jours

(DIMANCHE COMPRIS)

CHAPELLERIE

RIVIER SŒURS

Rue Centrale, 43 et Rue de l'Hôtel-de-Ville, 20

LYON

Mise en vente d'un choix considérable de Coiffures pour la Chasse, de Chapeaux de Haute Nouveauté, et de Casquettes en toutes formes et à tous prix. — Bonnets grecs et Articles fantaisie en tous genres. RAYON SPÉCIAL pour Dames et Fillettes.

10.000 Chapeaux de Feutre en 8 fr. 60 toutes formes, prix unique 8 fr. 60

On demande

DÉS

EMPLOYÉS

et des placiers (bonne tenue)

S'adresser de 6 à 7 h. du soir à

L'ECHO de LYON

Transféré : 4, rue Mercière, au 2^e

Les abonnements sont reçus au bureau du journal